

Politique sur les milieux humides

Problématique liée aux milieux humides

Les milieux humides sont généralement reconnus comme étant parmi les écosystèmes les plus productifs et les plus diversifiés sur le plan de la flore et de la faune. Par sa Politique de l'eau, le gouvernement reconnaît d'ailleurs l'importance des milieux humides pour leur richesse écologique, leur biodiversité et pour leur fonction d'épuration. Il affirme également que des actions concrètes doivent être réalisées afin de mieux les protéger.

Les premières mesures de conservation des milieux humides ont été adoptées en 1974 par le biais de la Loi sur les réserves écologiques qui permettait notamment d'assurer la protection permanente d'écosystèmes typiques comme les milieux humides. Depuis, le gouvernement a publié notamment la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, qui accorde une certaine protection aux milieux humides riverains des lacs et des cours d'eau, ainsi que la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

C'est en 1993, lors de la mise en application du 2^e alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, qu'une réelle considération est accordée à l'intégrité des milieux humides, le gouvernement s'accordant ainsi un droit de regard sur toutes les interventions réalisées dans ces milieux. Malgré ces lois et règlement, et malgré les programmes et stratégies de conservation mis en œuvre, la problématique demeure bien présente et de fortes pressions s'exercent encore sur ces écosystèmes.

Une politique spécifique aux milieux humides

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a chargé le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'établir une politique de conservation et de gestion durable des milieux humides. Présentement en cours d'élaboration, cette politique guidera les actions futures du gouvernement et celles des autorités régionales et locales en matière de protection et de mise en valeur des milieux humides. Selon les orientations stratégiques du Ministère, il est prévu de déposer cette politique en 2006-2007.

Préparé par :

Céline Dupont, chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Personne-ressource :

Mireille Sager
Direction des politiques de l'eau
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Dans le cadre de :

Audience publique sur le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine.